

Cours du 30 Janvier

5-UNE CONSEQUENCE DU VIEILLISSEMENT: LA QUESTION DES RETRAITES

<https://www.youtube.com/watch?v=mUvdyegJyK4>

Le système français de retraite repose sur la REPARTITION

Les actifs paient des taxes (les cotisations) qui sont alors utilisées pour payer les retraites des séniors.

Depuis 1975 le nombre de retraités augmente plus vite que celui des cotisants: **il y a donc une menace sur notre système**

3 solutions:

- augmenter les cotisations
- Baisser les retraites
- Travailler plus longtemps pour cotiser plus longtemps

Depuis 2024, pour avoir une retraite « à taux plein » il faut:

- Avoir 64 ans
- Travailler 42 ans

5-UNE CONSEQUENCE DU VIEILLISSEMENT: LA QUESTION DES RETRAITES

Si on a pas cotisé assez longtemps, il existe une « retraite minimum » appelée « Minimum vieillesse » ou « ASPA » (allocation de solidarité pour les personnes âgées)

512 000 personnes en bénéficient aujourd'hui

Elle est de **1012 euros** pour une personne seule et de **1500 euros** pour un couple

6-LE HARCELEMENT

Devenu une préoccupation nationale

Deux numéros d'urgence au niveau national

3620 pour le harcèlement scolaire

3618 pour le cyber harcèlement

Campagne nationale de l'éducation nationale contre le harcèlement scolaire (Programme pHARe)

<https://www.youtube.com/watch?v=Nclf7ELuQGM>

TOUS ACTEURS DE LA RÉUSSITE DU PROGRAMME

LES ÉCOLES ET LES ÉTABLISSEMENTS PHARE

Communauté protectrice engagée dans
en œuvre du programme PHARE :
équipes locales formées au repérage
à prise en charge des situations ;
ambassadeurs collégiens acteurs
prévention et lanceurs d'alertes ;
personnels, des parents et des
maîtres des écoles sensibilisés.

AU RECTORAT

Un comité de pilotage du
programme présidé par le recteur
avec au moins 2 superviseurs
académiques en charge de
l'organisation de la formation
des équipes ressources des
écoles et des établissements
et des ambassadeurs lycéens.

AU NATIONAL

- Le comité de suivi du dispositif PHARE avec la conception de toutes les mallettes et l'animation du réseau des superviseurs et des 335 référents harcèlement, sous la conduite de la mission en charge de la prévention des violences en milieu scolaire ;
- le comité d'experts national de lutte contre le harcèlement, représentants du monde associatif, des institutions, des universitaires et des acteurs éducatifs ;
- 2 lignes de soutien aux victimes de harcèlement, le 30 20, et de cyberharcèlement, le 30 18.

CONTRIBUTEURS À L'ÉLABORATION DES MALLETTES DU PROGRAMME PHARE

Dr Catherline,
psychiatre-spécialiste
harcèlement et phobie
Dr Marie
Condette, maître de
conférences en sciences de
l'éducation de l'université
de Lille

Jean-Pierre Bellon
et Marie Quartier
de l'association Résis
Nora Fraisse
de l'association Marion
à la main tendue
Axelle Dessaint et Leslie
Sibonie d'Internet sans
crainte et Tralalère
Catherine Jacquet
des Petits Citoyens
Corinne Nonin
de l'Aroéven

Delphine Abécassis
de la MAE
Richard Galin,
chef de projet à la DNE
Bertand Gardette
de l'association Aphee
Anne Yeznikian, chargée
de mission partenariats
et prévention des violences
auprès du Dasen
du Pas-de-Calais
Christine Roux, référente
harcèlement académie
d'Aix-Marseille

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS

Liberté
Égalité
Fraternité

pHARE Programme de lutte contre
le harcèlement à l'école

MON ÉTABLISSEMENT S'ENGAGE CONTRE LE HARCÈLEMENT À L'ÉCOLE



Dès septembre 2021
PHARE généralisé
à tout le territoire

10
élèves-ambassadeurs
par établissement



QU'EST-CE QUE LE PROGRAMME PHARE

Un plan de prévention du harcèlement
à destination des écoles et des établissements
fondé autour de 8 piliers :

1. **Mesurer** le climat scolaire.
2. **Éduquer** pour prévenir les phénomènes de harcèlement.
3. **Former** une communauté protectrice de professionnels et de personnels pour les élèves.
4. **Intervenir** efficacement sur les situations de harcèlement.
5. **Associer** les parents et les partenaires et communiquer sur le programme.
6. **Mobiliser** les instances de démocratie scolaire (CVC, CVL) et le comité d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement.
7. **Suivre l'impact** de ces actions.
8. **Mettre à disposition** une plateforme dédiée aux ressources.